

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°012/2024  
Page 1/2

**Objet :** Programme  
d'Action Natura  
2000 CLSL et FDS  
2025

Membres : 18  
Présents : 14  
Pouvoirs : 0  
Votants : 13  
Pour : 13

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 novembre à 16h00,  
Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de  
Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate,  
dûment convoqués le 12 novembre, se sont réunis au lieu du siège du syndicat  
sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Claude ALBA, Régis BEDOS, Marie-  
Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Estelle DEDEBANT, Bernard DEVIC,  
Madeleine GARCIA-VIDAL, Mariette GERBER, Marie-Laure GUIRADO, Alain GOT,  
Marie-Laure GUIRADO, Michel PY

Suppléants présents : Joël LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Monsieur le Président expose le programme d'action à réaliser sur la  
période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 concernant  
l'animation des sites Natura 2000 du complexe lagunaire de l'étang de  
Salses-Leucate et du Château de Salses (FR 910 1463, FR 911 2005, FR910  
1464).

La mise en œuvre de ce programme nécessitera de mener certaines  
opérations en sous-traitance :

- Suivi de la population des Rolliers dans le site Natura 2000
- Suivi de la population de Blongios nain dans le site Natura 2000
- Suivis simplifiés de l'utilisation des gîtes à chiroptères du Château  
de Salses (saison 2025)
- Animations Chiroptères lors de la « journée des chauves-souris » au  
Château de Salses
- Création d'une exposition sur les chiroptères dans un espace  
dédié à la biodiversité dans la Forteresse de Salses
- Animations scolaires autour du thème chauves-souris à Salses-le-  
Château

Monsieur le Président précise que le plan de financement prévisionnel est  
basé sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 afin de  
répondre aux exigences de l'appel à projet 762.

Lors de la demande de subvention, RIVAGE demandera à être  
attributaire d'un complément d'aide forfaitaire pour frais de structure  
(coûts indirects) basé sur 15% des salaires et charges soit 8 675,78 €  
comme spécifié dans le plan de financement ci-dessous.

Reçu en Préfecture  
Rendu exécutoire  
Le :

Affiché  
Le :

**Plan de financement prévisionnel pour l'animation des sites Natura 2000**  
**FR 910 1463, FR 911 2005, FR 910 1464****Période du 01/01/2025 au 31/12/2025**

<b>Dépenses</b>		<b>Recette</b>
<b>Salaires et charges (chargé de mission et technicien)</b>		
<b>- forfait éligible (28.3€/h)</b>		
J. ROBERT	36 382,48 €	
B. BASSO	21 456,05 €	
Déplacements J. ROBERT (forfait 5%)	1 819,12 €	
Déplacements B. BASSO (forfait 5%)	1 072,81 €	
<b>Prestations de service</b>		
<b>Site « Château de Salses » :</b>		
→ Suivis simplifiés de l'utilisation des gîtes (2025)	3 000,00 €	FEADER 80 %
→ Animation « journée des chauves-souris »	1 000,00 €	74 164,99 €
→ Animation scolaire	1 300,00 €	REGION 20 %
→ Création expo Natura 2000	10 000,00 €	18 541,25 €
<b>Site « complexe lagunaire de Salses Leucate »</b>		
→ suivi Rollier + aménagement nichoirs	3 000,00 €	
→ Suivi blongios nain	5 000,00 €	
Coût indirects (15% des dépenses de rémunération)	8 675,78 €	
<b>TOTAL</b>	<b>92 706,24 €</b>	<b>92 706,24 €</b>

Monsieur le Président précise que la réalisation des actions sera conditionnée à l'obtention des subventions.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le programme d'actions pour l'animation des Docob Natura 2000 du complexe lagunaire de l'étang de Salses-Leucate et du Château de Salses et portant sur la période 01/01/2025 - 31/12/2025,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel pour cette animation,
- De programmer les opérations prévues dans ce programme et notamment celles réalisées en sous-traitance et citées ci-dessus sous condition d'obtention des financements,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières (Europe, État, Région Occitanie, ...) et à signer toutes pièces y afférent.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives aux marchés.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
A LEUCATE,  
LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

**Le Président**  
**Michel PY**